

**Conseil municipal | Séance du 14 octobre 2021**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n°2021-10-14-12 | Affaires foncières - Cession d'un terrain avenue des Canadiens à la société Feuillette  
Sur le rapport de Monsieur Le Cousin Pascal**

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 31

Date de convocation : 8 octobre 2021

L'An deux mille vingt et un, le 14 octobre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Christine Leroy, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Johan Quéruel, Madame Alia Cheikh, Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier.

### **Etaient excusés avec pouvoir :**

Madame Agnès Bonvalet donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur Romain Legrand donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quéruel.

### **Etaient excusés :**

Madame Noura Hamiche.

### **Secrétaire de séance :**

Madame Laëtitia Le Behec

Le Conseil municipal,

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- L'avis du pôle d'évaluation domaniale du 19 mars 2021,

**Considérant :**

- Que la Ville est propriétaire de parcelles de terrain, pour partie cadastrées section BT numéros 419 et 434 et pour partie issue du domaine public communal, situées avenue des Canadiens ;
- Que ce terrain est aujourd'hui dépourvu de toute affectation et usage public ;
- Qu'il convient préalablement de procéder à la désaffectation de ce terrain de tout usage public en vue de prononcer son déclassement du domaine public communal ;
- Que la société Feuillette envisage l'implantation d'une nouvelle boulangerie sur l'avenue des Canadiens et que ledit site permettrait d'accueillir ce projet ;
- Que la cession de ce terrain en l'état (document d'arpentage en cours) pour une superficie d'environ 3 600 m<sup>2</sup> peut s'opérer moyennant un prix de 150 € / m<sup>2</sup> HT, compatible avec l'avis du pôle d'évaluation domaniale susvisé, frais de géomètre à charge du vendeur et tous autres frais à charge de l'acquéreur ;

**Décide :**

- De constater la désaffectation des parcelles en cause de tout usage public,
- De prononcer consécutivement leur déclassement du domaine public communal,
- De décider la cession à la société Feuillette des parcelles susvisées d'une superficie totale d'environ 3 600 m<sup>2</sup>, aux conditions financières énoncées ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tous actes à intervenir à cet effet et à engager les régularisations comptables et financières liées à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse

Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 15/10/2021

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20211014-lmc123764-DE-1-1

Affiché ou notifié le 19 octobre 2021